

220C4650
FR0000120628-FS1213

28 octobre 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

AXA
(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 28 octobre 2020, Norges Bank¹ (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 octobre 2020, le seuil de 5% du capital de la société AXA, et détenir 121 694 715 actions AXA² représentant autant de droits de vote, soit 5,03% du capital et 4,27% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions AXA sur le marché.

¹ La Banque Centrale de Norvège.

² Dont 506 729 actions détenues à titre de collatéral.

³ Sur la base d'un capital composé de 2 417 765 657 actions représentant 2 846 954 534 de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.